CRITIQUE DE L'ESPRIT DES LOIX.



A GENÈVE,
Chez BARRILLOT & FILS.

M. DCC. L.



Avis des Libraires au Lecteur.

Tandis que nous imprimions la Défenſe de l'Eſprit des Loix, *nous attendions cette* Critique, *que nous avons crû devoir y joindre, cela a occaſionné que nous avons été obligés de laiſſer ſubſiſter les numeros des Pages que l'Auteur de la* Défenſe *cite, en renvoyant aux* Nouvelles Eccleſiaſtiques, (*C'eſt une piéce périodique qui s'imprime à Paris*) *où il a été critiqué ; & comme leſdites Pages ne ſe trouvent pas conformes à cette édition, on prie le Lecteur d'y ſuppléer.*



CRITIQUE DE *L'ESPRIT DES LOIX.*

IL y a environ un an qu'il s'est répandu une de ces productions irréligieuses dont le monde depuis quelque tems est inondé.

Le Livre scandaleux dont il s'agit, paroît imprimé à Geneve, en deux volumes *in*-4°. & en trois volumes *in*-8°. sous le titre de l'*Esprit des Loix*; les Journalistes de Trevoux en ont parlé dans leur Journal du mois d'Avril dernier, mais très-foiblement dans une lettre qu'ils supposoient leur avoir été écrite à ce sujet: il faut en rendre un compte plus juste & plus détaillé.

L'Auteur dit qu'*il a bien des fois commencé & abandonné son ouvrage, que bien des fois il il en a jetté les feuilles au feu*; c'est qu'alors il marchoit sans sçavoir où il alloit: *& je suivois mon objet* (dit-il dans sa Préface) *sans former de dessein, je ne connoissois ni les régles ni les exceptions, je ne trouvois la vérité que pour*

la perdre; mais quand j'ai découvert mes principes, tout ce que je cherchois est venu à moi, & dans le cours de vingt années j'ai vû mon ouvrage commencer, croître, s'avancer & finir. Si l'Auteur avoit voulu suivre un chemin frayé, son ouvrage lui auroit coûté moins de tems & de travail; mais voulant marcher dans des routes détournées, il n'est pas surprenant qu'il ait éprouvé tout ce qui arrive à ceux qui s'égarent.

Cependant quand l'Auteur jettoit au feu ses premières productions, il étoit moins éloigné de la vérité que lorsqu'il commença à être content de son travail. Il jettoit au feu ses premières productions, parce que la vérité lui en découvroit le faux; mais la vérité s'est retirée pour punir celui que sa lumière attristoit. Laissé à lui-même & à ses propres ténébres durant vingt ans, l'Auteur s'est cru l'organe de la sagesse, & son ouvrage montre que durant vingt ans il a été le jouet de la folie.

Il ne faut pas beaucoup de pénétration pour appercevoir que le Livre de l'*Esprit des Loix* est fondé sur le systême de la *Religion naturelle*, systême impie que l'on affecte de répandre dans des livres de toute espèce, & que déja des personnes de tout état & en très-grand nombre ont le malheur d'avoir embrassé. On a montré dans les lettres contre le poëme de Pope, intitulé: *Essai sur l'homme*, que le systême de la religion naturelle rentre dans celui de *Spinosa*; c'en est assez pour

Il eſt donc Spinoſiſte, lui qui a ajoûté : *Comme nous voyons que le monde* (†), *formé par le mouvement de la matiére & privé d'intelligence, ſubſiſte toûjours*, &c.

Il eſt donc Spinoſiſte, lui qui a démontré (*) contre Hobbès & Spinoſa, *que les rapports de juſtice & d'équité étoient antérieurs à toutes les Loix poſitives.*

Il eſt donc Spinoſiſte, lui qui a dit au commencement du Chapitre ſecond : *Cette Loi, qui en imprimant dans nous-mêmes l'idée d'un Créateur nous porte vers lui, eſt la premiere des Loix naturelles par ſon importance.*

Il eſt donc Spinoſiſte, lui qui a combattu de toutes ſes forces le paradoxe de Bayle : qu'il vaut mieux être Athée qu'Idolâtre? Paradoxe dont les Athées tireroient les plus dangereuſes conſéquences.

Que dit-on après des paſſages ſi formels? l'équité naturelle demande, que le degré de preuve ſoit proportionné à la grandeur de l'accuſation.

PREMIERE OBJECTION.

L'Auteur tombe dès le premier pas; les Loix dans la ſignification la plus étendue, dit-il, *ſont les rapports néceſſaires qui dérivent de la nature des choſes. Les Loix des rapports! cela ſe conçoit-il? .... Cependant l'Auteur n'a pas changé la définition ordinaire des Loix ſans deſſein. Quel eſt*

(†) Livre I. Chapitre 1.
(*) Livre I. Chapitre 1.

est donc son but? le voici: Selon le nouveau systême, il y a entre tous les Etres, qui forment ce que Pope appelle le Grand-Tout, un enchaînement si nécessaire, que le moindre dérangement porteroit la confusion jusqu'au Trône du premier Etre; c'est ce qui fait dire à Pope, que les choses n'ont pû être autrement qu'elles ne sont, & que tout est bien comme il est. Cela posé on entend la signification de ce langage nouveau, que les Loix sont les rapports nécessaires qui dérivent de la nature des choses; à quoi l'on ajoûte que dans ce sens tous les Etres ont leurs loix, la divinité a ses loix, le monde matériel a ses loix, les intelligences supérieures à l'homme ont leurs loix, les bêtes ont leurs loix, l'homme a ses loix.

Reponse.

Les ténebres mêmes ne sont pas plus obscures que ceci. Le Critique a oüi dire, que Spinosa admettoit un principe aveugle & nécessaire qui gouvernoit l'univers; il ne lui en faut pas davantage: dès qu'il trouvera le mot nécessaire, ce sera du Spinosisme. L'Auteur a dit que les Loix étoient un rapport nécessaire; voilà donc du Spinosisme, parce que voilà du nécessaire: & ce qu'il y a de surprenant, c'est que l'Auteur chez le Critique se trouve Spinosiste à cause de cet article, quoique cet article combatte expressément les systêmes dangereux. L'Auteur a eu en vûe d'attaquer le systême de Hobbes, systême terrible, qui faisant dépendre toutes les

les vertus & tous les vices de l'établissement des Loix que les hommes se sont faites, & voulant prouver que les hommes naissent tous en état de guerre, & que la premiere Loi naturelle est la guerre de tous contre tous, renverse comme Spinosa & toute religion & toute morale. Sur cela l'Auteur a établi premierement, qu'il y avoit des Loix de justice & d'équité avant l'établissement des Loix positives; il a prouvé que tous les Etres avoient des Loix; que même avant leur création ils avoient des Loix possibles; que Dieu lui-même avoit des Loix, c'est-à-dire les Loix qu'il s'étoit faites. Il a démontré (*), qu'il étoit faux que les hommes naquissent en état de guerre; il a fait voir que l'état de guerre n'avoit commencé qu'après l'établissement des sociétés, il a donné là-dessus des principes clairs; mais il en résulte toûjours que l'Auteur a attaqué les erreurs de Hobbès, & les conséquences de celles de Spinosa, & qu'il lui est arrivé qu'on l'a si peu entendu, que l'on a pris pour des opinions de Spinosa les objections qu'il fait contre le Spinosisme. Avant d'entrer en dispute, il faudroit commencer par se mettre au fait de l'état de la question, & savoir du moins si celui qu'on attaque est ami ou ennemi.

SECONDE OBJECTION.

Le Critique continuë: *Sur quoi l'Auteur*

(*) Au Livre I., Chapitre 1.

cite Plutarque, qui dit, que la Loi eſt la Reine de tous les mortels & immortels. Mais eſt-ce d'un Payen, &c.

REPONSE.

Il eſt vrai que l'Auteur a cité Plutarque, qui dit, que la Loi eſt la Reine de tous les mortels & immortels.

TROISIEME OBJECTION.

L'Auteur a dit, que *la création, qui paroît être un acte arbitraire, ſuppoſe des regles auſſi invariables que la fatalité des Athées.* De ces termes le Critique conclut, que l'Auteur admet la fatalité des Athées.

REPONSE.

Un moment auparavant il a détruit cette fatalité par ces paroles: *Ceux qui ont dit, qu'une fatalité aveugle gouverne l'univers, ont dit une grande abſurdité: car quelle plus grande abſurdité, qu'une fatalité aveugle, qui a produit des Etres intelligens?* De plus dans le paſſage qu'on cenſure, on ne peut faire parler l'Auteur, que de ce dont il parle; il ne parle point des cauſes, & il ne compare point les cauſes, mais il parle des effets, & il compare les effets. Tout l'article, celui qui le précede & celui qui le ſuit, font voir qu'il n'eſt queſtion ici que des regles du mouvement, que l'Auteur dit avoir été établies par Dieu; elles ſont invariables ces regles,

gles, & toute la Physique le dit avec lui; elles sont invariables, parce que Dieu a voulu qu'elles fussent telles, & qu'il a voulu conserver le monde: il n'en dit ni plus ni moins.

Je dirai toûjours que le Critique n'entend jamais le sens des choses, & ne s'attache qu'aux paroles. Quand l'Auteur a dit, que la création qui paroissoit être un acte arbitraire, supposoit des regles aussi invariables que la fatalité des Athées; on n'a pas pû l'entendre comme s'il disoit, que la création fut un acte nécessaire comme la fatalité des Athées, puisqu'il a déja combattu cette fatalité. De plus les deux membres d'une comparaison doivent se rapporter; ainsi il faut absolument que la phrase veuille dire; la création, qui paroît d'abord devoir produire des regles de mouvement variables, en a d'aussi invariables que la fatalité des Athées: le Critique encore une fois n'a vû & ne voit que les mots.

I I.

IL n'y a donc point de Spinosisme dans l'Esprit des Loix. Passons à une autre accusation, & voyons s'il est vrai que l'Auteur ne reconnoisse pas la religion révélée. L'Auteur, à la fin du Chapitre premier, parlant de l'homme qui est une intelligence finie, sujette à l'ignorance & à l'erreur, a dit:

Un tel Etre pouvoit à tous les instans oublier son Créateur, Dieu l'a rappellé à lui par les Loix de la religion.

Il a dit au Chapitre premier du Livre 24. *Je n'examinerai les diverses religions du monde, que par rapport au bien que l'on en tire dans l'état civil, soit que je parle de celle qui a sa racine dans le ciel, ou bien de celles qui ont la leur sur la terre.*

Il ne faudra que très-peu d'équité pour voir, que je n'ai jamais prétendu faire céder les intérêts de la religion aux intérêts politiques, mais les unir: or pour les unir, il faut les connoître. La religion chrétienne, qui ordonne aux hommes de s'aimer, veut sans doute que chaque peuple ait les meilleures Loix politiques & les meilleures Loix civiles, parce qu'elles sont après elle le plus grand bien que les hommes puissent donner & recevoir.

Et au Chapitre second du même Livre: *Un Prince qui aime la religion & qui la craint, est un Lion qui cede à la main qui le flate, ou à la voix qui l'appaise; celui qui craint la religion & qui la hait, est comme les bêtes sauvages qui mordent la chaîne qui les empêche de se jetter sur ceux qui passent. Celui qui n'a point du tout de religion, est cet animal terrible, qui ne sent sa liberté, que lorsqu'il déchire & qu'il dévore.*

Au Chapitre troisieme du même Livre: *Pendant que les Princes Mahométans donnent sans cesse la mort ou la reçoivent, la religion chez les Chrétiens rend les Princes moins timides,*

des, & par conséquent moins cruels. Le Prince compte sur ses Sujets, & les Sujets sur le Prince. Chose admirable! la religion chrétienne, qui ne semble avoir d'objet que la félicité de l'autre vie, fait encore notre bonheur dans celle-ci.

Au Chapitre quatrieme du même Livre: *Sur le caractere de la religion chrétienne & celui de la mahométane, l'on doit, sans autre examen, embrasser l'une & rejetter l'autre.* On prie de continuer.

Dans le Chapitre sixieme: *M. Bayle, après avoir insulté toutes les religions, flétrit la religion chrétienne: il ose avancer que de véritables chrétiens ne formeroient pas un état qui pût subsister. Pourquoi non? Ce seroient des Citoyens infiniment éclairés sur leurs devoirs, & qui auroient un très-grand zele pour les remplir; ils sentiroient très-bien les droits de la défense naturelle; plus ils croiroient devoir à la religion, plus ils penseroient devoir à la patrie. Les principes du christianisme bien gravés dans le cœur, seroient infiniment plus forts que ce faux honneur des monarchies, ces vertus humaines des républiques, & cette crainte servile des états despotiques.*

Il est étonnant que ce grand homme n'ait pas sçu distinguer les ordres pour l'établissement du christianisme d'avec le christianisme même, & qu'on puisse lui imputer d'avoir méconnu l'esprit de sa propre religion. Lorsque le Législateur, au lieu de donner des Loix, a donné des conseils, c'est qu'il a vû que ses conseils, s'ils étoient ordon-

ordonnés comme des Loix, feroient contraires à l'efprit de fes Loix.

Au Chapitre dixieme : *Si je pouvois un moment ceffer de penfer que je fuis chrétien, je ne pourrois m'empêcher de mettre la deftruction de la Secte de Zénon au nombre des malheurs du genre humain*, &c. *Faites pour un moment abftraction des vérités révélées; cherchez dans toute la nature, vous n'y trouverez pas de plus grand objet que les Antonins*, &c.

Et au Chapitre treizieme : *La religion payenne, qui ne défendoit que quelques crimes groffiers, qui arrêtoit la main & abandonnoit le cœur, pouvoit avoir des crimes inexpiables : mais une religion qui enveloppe toutes les paffions; qui n'eft pas plus jaloufe des actions que des defirs & des penfées; qui ne nous tient point attachés par quelque chaîne, mais par un nombre innombrable de fils; qui laiffe derriere elle la juftice humaine, & commence une autre juftice; qui eft faite pour mener fans ceffe du repentir à l'amour, & de l'amour au repentir; qui met entre le juge & le criminel un grand médiateur, entre le jufte & le médiateur un grand juge : une telle religion ne doit point avoir de crimes inexpiables; mais quoiqu'elle donne des craintes & des efpérances à tous, elle fait affez fentir que s'il n'y a point de crime, qui, par fa nature foit inexpiable, toute une vie peut l'être; qu'il feroit très-dangereux de tourmenter la miféricorde par de nouveaux crimes & de nouvelles expiations; qu'inquiets fur les anciennes dettes, jamais quittes envers le Seigneur, nous devons*

toutes les actions difficiles & qui demanderoient de la force, sans autre recompense que le bruit de ces actions? (p. 39.)

L'Auteur traite ensuite du principe du gouvernement despotique, & il dit; *Comme il faut de la vertu dans une République & dans une Monarchie de l'honneur, il faut de la crainte dans un Gouvernement despotique; pour la vertu, elle n'y est pas nécessaire, & l'honneur y seroit dangereux* (p. 41.) *: tels sont*, dit-il, *les principes des trois gouvernements; ce qui ne signifie pas que dans une République on soit vertueux, mais qu'on devroit l'être: cela ne prouve pas non plus que dans une certaine Monarchie on ait de l'honneur, & que dans un Etat despotique & particulier on ait de la crainte; mais qu'il faudroit en avoir, sans quoi le gouvernement sera imparfait.* (p. 45.)

Qui l'auroit cru, que pour rendre parfait le gouvernement monarchique, il fallût que les membres de l'état fussent destitués de vertu & remplis de vanité? A ce compte, on devroit bannir de toutes les Monarchies la religion chrétienne, elle déteste les hommes vains; & le grand ressort des Monarchies, nous dit-on, c'est la vanité & le faux honneur.

Dans le Livre 14e. l'Auteur traite des loix dans le rapport qu'elles ont avec la nature du climat, il prétend que dans le pays d'Orient la foiblesse d'organes jointe à une certaine paresse dans l'esprit, est la cause de l'immutabilité de la religion & des mœurs. (p. 367.)

Il

Il ajoûte que le Monachiſme eſt né dans le pays chaud d'Orient, où l'on eſt moins porté à l'action qu'à la ſpéculation; (p. 370.) il en donne pour preuve les Dervichs qui ſont en Aſie ; & les Pénitens idolâtres qui ſont en ſi grand nombre aux Indes; il voudroit que les loix cherchaſſent à ôter tous les moyens de vivre ſans travail. Mais, dit-il, dans le midi de l'Europe elles font tout le contraire; elles donnent à ceux qui veulent être trop oiſifs des places propres à la vie ſpéculative, & y attachent des richeſſes immenſes (p. 370.) Remarquez que l'Auteur met ſur la même ligne tous les Moines de quelque religion qu'ils ſoient, Muſulmans, Idolâtres; on reconnoît à ce trait la main qui a écrit les Lettres Perſanes. Mais autant l'Auteur eſt ſévère contre les Moines ; dont il veut que les loix vainquent la pareſſe malgré la nature du climat, autant il eſt indulgent pour les Anglois qui ſe tuent de ſang froid? Il eſt clair, dit-il, que *les loix civiles* de *quelques* pays *peuvent* avoir eu des raiſons pour flétrir l'homicide de ſoi-même ; mais en Angleterre on ne peut pas plus le punir qu'on punit les effets de la démence (p. 378.) C'eſt que chez les Anglois, ſelon l'Auteur, l'homicide de ſoi-même eſt l'effet d'une maladie : cette action tient à l'état phyſique de la machine, & eſt indépendante de toute autre cauſe (p 377.) un Sectateur de la religion naturelle n'oublie pas que l'Angleterre eſt le berceau de ſa ſecte ; il paſſe l'éponge
ſur

sur tous les crimes qu'il y apperçoit. L'Auteur finit le 14e. Livre comme il l'a commencé. Après avoir dit du peuple des Indes qu'il est doux, tendre, compatissant, il s'écrie: heureux climat qui fait naître la candeur des mœurs, & produit la douceur des loix! (p. 382.) c'est le climat qui donne les bonnes mœurs; l'Auteur ne s'élève pas plus haut. Cependant les Indiens sont idolâtres, dissolus à l'excès, & leurs loix obligent les femmes de se brûler avec le corps de leurs maris. *Heureux climat qui fait naître la candeur des mœurs & produit la douceur des loix!*

L'Auteur traite de la Poligamie (Liv. 16.) & dit que la loi qui ne permet qu'une femme se conforme au physique du climat de l'Europe, & non au physique du climat de l'Asie. C'est pour cela, dit-il, que le Mahométisme a trouvé tant de facilité à s'établir en Asie, & tant de difficulté à s'établir en Europe; que le Christianisme s'est maintenu en Europe & a été détruit en Asie, & qu'enfin les Mahométans font tant de proprès à la Chine, & les Chrétiens si peu (p. 412.) Le chapitre 4. porte pour titre, *que la loi de la Poligamie est une affaire de calcul*, c'est-à-dire, que dans les lieux où il naît plus de garçons que de filles, comme en Europe, on ne doit épouser qu'une femme; dans ceux où il naît plus de filles que de garçons, la poligamie doit y être introduite. L'Auteur observe que dans les climats froids de l'Asie, où il naît plus de garçons que de filles, on per-

permet à une femme d'avoir plusieurs maris: la raison qu'il en donne, c'est que la pluralité des femmes ou même la pluralité des *hommes est plus conforme à la nature dans de certains pays que dans d'autres.* Dans tout ceci, continue-t-il, je ne justifie pas les usages, mais j'en rends les raisons; comme si ce n'étoit pas justifier la double poligamie à l'égard de certains pays, que de dire qu'elle est plus conforme à la nature! D'ailleurs la poligamie d'une femme qui a plusieurs maris, est un desordre monstrueux qui n'a été permis en aucun cas, & que l'Auteur ne distingue en aucune sorte de la poligamie d'un homme qui a plusieurs femmes: ce langage dans un Sectateur de la religion naturelle n'a pas besoin de commentaire.

Le Chapitre 15. où l'Auteur traite du divorce & de la répudiation, est digne de lui: Il est, dit-il, quelquefois *si nécessaire* aux femmes de répudier, & il leur est toujours si fâcheux de le faire, que la loi est *tyrannique* qui donne ce droit aux hommes, sans le donner aux femmes..... C'est donc une *régle générale* que dans tous les pays où la loi accorde aux hommes la faculté de répudier, elle doit aussi l'accorder aux femmes. Il y a plus; dans les climats où les femmes vivent sous un esclavage domestique, il semble que la loi doive permettre aux femmes la répudiation, & aux hommes seulement le divorce (p. 426.) Quelle morale! quels hommes que ces Messieurs de la religion naturelle qui débitent

de sang froid de pareilles absurdités, & qui osent s'en glorifier!

Autre décision également conforme à la nature corrompue. L'Auteur, liv. 22. ch. 19. dit de l'usure : *il est clair* que celui qui a besoin d'argent doit le louer, comme il fait de toutes les choses dont il peut avoir besoin..... c'est bien une action très-bonne de prêter à un autre son argent sans intérêt; mais on sent que ce ne peut être qu'un conseil de religion, & non une loi civile. Au chapitre suivant, il ne voit rien que de juste dans l'usure maritime; & résumant ensuite tout ce qu'il a dit de l'usure, il soutient qu'il est permis à un créancier de vendre le temps : voici ses paroles, p. 127. *tom.* 2. Celui-là paye moins, dit Ulpien, qui paye plus tard; cela décide la question, si l'intérêt est légitime, c'est-à-dire, si le créancier peut vendre le temps & le débiteur l'acheter : l'aveuglement est tel chez ces Mrs. qu'ils prétendent justifier l'usure par l'endroit que les Pères de l'Eglise & les Païens même ont le plus fait valoir pour la condamner. Quant à Ulpien, l'Auteur le prend tout de travers. Ulpien parle du débiteur qui ne paye pas au terme convenu, & qui par là, cause du dommage à son créancier; il mérite alors d'être condamné à payer des intérêts, sur ce principe que celui-là paye moins qui *paye plus tard*: mais lorsque le débiteur paye au terme préfix ce qu'il a emprunté, doit-il donc payer des intérêts? L'Auteur reprend Tacite

pour avoir dit que la loi des douze Tables fixa l'intérêt à un pour cent. *Il est visible qu'il s'est trompé*, dit l'Auteur : Tacite ne s'est point trompé, il parle de l'intérêt à un pour cent par mois, & l'Auteur s'est imaginé qu'il parle d'un pour cent par an. Rien n'est si connu que le centésime qui se payoit à l'usurier tous les mois : un homme qui écrit deux volumes *in*-4°. sur les Loix, devroit-il l'ignorer ?

Au Chap. 2. du Liv 23. l'Auteur parlant des mariages dit : l'obligation naturelle qu'a le père de nourrir ses enfans, a *fait établir* le mariage qui déclare celui qui doit remplir cette obligation. Un Chrétien rapporteroit l'institution du mariage à Dieu même, qui donna une compagne à Adam, & qui unit le premier homme & la premiere femme par un lien indissoluble avant qu'ils eussent des enfans à nourrir ; mais l'Auteur évite tout ce qui a trait à la révélation, quoiqu'il veuille quelquefois passer pour Chrétien.

Quand il parle des loix Romaines qui accordoient des récompenses à ceux qui se marioient, ou qui avoient un certain nombre d'enfans, ou qui punissoient ceux qui ne se marioient pas, il le fait avec éloge ; mais il ne peut s'empêcher de laisser voir son chagrin sur le changement que la religion Chrétienne a apporté aux loix Romaines à cet égard. On trouve, dit-il, les morceaux de ces *loix dispersés*. . . . . .

dans

dans le Code Theodosien qui les a abrégées, dans les Pères qui les ont censurées, sans doute avec un zèle louable pour les choses de l'autre vie, mais avec très-peu de connoissance des affaires de celle-ci (p. 151)..... Des sectes de Philosophie avoient déja introduit dans l'Empire un esprit d'éloignement pour les affaires..... de là une idée de perfection attachée à tout ce qui mène à une vie spéculative, de là l'éloignement pour les soins & les embarras d'une famille. La religion Chrétienne venant après la Philosophie *fixa*, pour ainsi dire, des idées que celle-ci n'avoit fait que préparer...... il est certain que les changemens de Constantin furent faits, ou sur des idées qui se rapportoient à l'établissement du Christianisme, ou sur des idées prises de sa perfection...... De là ces loix *qui affoiblirent l'autorité paternelle*, en ôtant aux pères la propriété du bien de leurs enfans. *Pour étendre une religion nouvelle*, il faut ôter l'extrême dépendance des enfans qui tiennent toujours moins à ce qui est établi...... On ne cessa de prêcher par tout la continence, c'est-à-dire cette vertu qui est plus parfaite, parce que par sa nature elle doit être pratiquée par très-peu de gens..... La même raison de spiritualité qui avoit fait permettre le célibat, imposa bientôt la nécessité du célibat même. A Dieu ne plaise que je parle ici contre le célibat qu'a adopté la religion! Mais qui

pourroit se taire contre celui qu'a formé le libertinage, celui où les deux sexes se corrompant par les sentimens naturels même, fuient une union qui doit les rendre meilleurs, pour vivre dans celles qui les rendent toujours pires. C'est une régle tirée de la nature que plus on diminue le nombre des mariages qui pouroient se faire, plus on corrompt ceux qui sont faits; moins il y a de gens mariés, moins il y a de fidélité dans les mariages, comme lorsqu'il y a plus de voleurs, il y a plus de vols (ch. 21.)

On apperçoit ici toute la malignité de l'Auteur qui veut rejetter sur la religion Chrétienne des desordres qu'elle déteste: elle n'impose à personne la néceſſité d'embraſſer la continence; mais ceux qui s'engagent à l'observer, sont obligés d'accomplir leur vœu, & combien y en a-t-il qui l'observent avec fidélité? S'il en est qui violent leur engagement, comme en effet il y en a, est-ce à la Religion qu'il faut s'en prendre, en insinuant qu'elle a rendu le monde plus corrompu, sous prétexte de l'élever à un plus haut degré de perfection?

Dans un autre endroit, l'Auteur reprend Bayle d'avoir flétri la religion Chrétienne, après avoir insulté toutes les Religions: il ose avancer, dit-il, que de véritables Chrétiens ne formeroient pas un état qui pût subsister, (à quoi l'Auteur répond que) les

prin-

principes du Christianisme bien gravés dans le cœur, seroient infiniment plus forts que ces faux honneurs des Monarchies; ces vertus humaines des Républiques & cette crainte servile des Etats despotiques, Réponse qui feroit de l'Auteur un Chrétien, si le moment d'après il ne la détruisoit. En continuant de répondre à Bayle, il dit: il est étonnant que ce grand homme n'ait pas sçû distinguer les ordres pour l'établissement du Christianisme d'avec le Christianisme même, & qu'on puisse lui imputer d'avoir méconnu l'esprit de sa propre Religion. Lorsque le Législateur, au lieu de donner des loix a donné des conseils, c'est qu'il a vu que ses conseils, s'ils étoient ordonnés comme des loix, seroient contraires à l'esprit de ses loix: les loix humaines faites pour parler à l'esprit doivent donner des préceptes & point de conseils; la Religion faite pour parler au cœur doit donner beaucoup de conseils & peu de préceptes...... Le célibat fut un conseil du Christianisme; lorsqu'on en fit une loi pour un certain ordre de gens, il en fallut chaque jour de nouvelles pour réduire les hommes à l'observation de celle-ci. Le Législateur se fatigua & il fatigua la société, pour faire exécuter aux hommes par précepte, ce que ceux qui aiment la perfection auroient exécuté comme conseils. (p. 180.)

D'abord on auroit cru l'Auteur fort éloigné des principes de Bayle; mais Bayle *flé-*

triſſant la religion Chrétienne, n'en eſt pas moins *un grand homme* aux yeux de l'Auteur: ſeulement il lui reproche de n'avoir pas compris que l'on pouvoit par une voie moins odieuſe que celle qu'il a priſe, ſe débarraſſer de la gêne où la religion met ceux qui aiment à vivre ſans joug, & cette voie c'eſt de réduire à de ſimples conſeils les préceptes de la religion. En la regardant comme élevant les hommes à une perfection qui n'eſt que de conſeil, on ſe conſerve la liberté de parler d'elle quelquefois d'une manière avantageuſe, ce qui eſt mieux reçu que de s'annoncer pour un impie de profeſſion. Mais le maſque que prend l'Auteur lui ôte-t-il le caractère d'impie? Non, un impie marqué eſt toujours un impie; & d'ailleurs l'Auteur ôte ſouvent ſon maſque. Par exemple, quand il dit que la religion Catholique convient mieux à une Monarchie, & la Proteſtante à une République (p. 148), c'eſt dire aux Hollandois de ſe donner bien de garde de ſe réunir à l'Egliſe. De même quand il dit que le gouvernement modéré convient mieux à la religion Chrétienne, & le gouvernement deſpotique à la Mahométane (p. 175), c'eſt dire aux Princes Mahométans qu'ils doivent éviter avec grand ſoin de ſe faire Chrétiens, parce que la religion Chrétienne ne ſeroit propre qu'à renverſer tous les principes de leur gouvernement: mais l'éloge que l'Auteur fait de la ſecte Stoïque le caractériſe encore mieux.

Les diverſes ſectes de Philoſophie, dit-il,

étoient

étoient chez les anciens des espéces de religion; *il n'y en a jamais eu* dont les principes fussent plus dignes de l'homme, & plus propres à former des gens de bien que celle des Stoïciens; & si je pouvois un moment cesser de penser que je suis Chrétien, je ne pourrois m'empêcher de mettre la destruction de la secte de Zenon au nombre des malheurs du genre humain: elle n'outroit que les choses où il y a de la grandeur, le mépris des plaisirs & de la douleur; elle *seule* sçavoit faire les citoyens, elle *seule* faisoit les grands hommes, elle *seule* faisoit les grands Empereurs; faites pour un moment abstraction des vérités révélées; cherchez dans toute la nature, & vous n'y trouverez pas de plus grand objet que les *Antonins*: Julien même, Julien (un suffrage ainsi arraché ne me rendra pas complice de son apostasie) non il n'y a point eu après lui de Prince plus digne de gouverner les hommes. Pendant que les Stoïciens regardoient comme une chose vaine les richesses, les grandeurs humaines, la douleur, les chagrins, les plaisirs, ils n'étoient occupés qu'à travailler au bonheur des hommes, à exercer les devoirs de la société; il sembloit qu'ils regardassent *cet esprit sacré* qu'ils croyoient être en eux-mêmes comme une espéce de providence favorable qui veilloit sur le genre humain. Nés pour la société, ils croyoient tous que leur destin étoit de travailler pour elle; d'autant moins à charge, que leur récompense étoit toute dans eux-

mêmes, *qu'heureux par leur Philosophie seule*, il sembloit que le seul bonheur des autres pût augmenter le leur (p. 182).

Un éloge si outré de la secte de Zenon pourroit-il partir de la plume d'un Chrétien? Quand on a dit de cette secte orgueilleuse & impie, qu'elle seule sçavoit faire les citoyens; quelle seule faisoit les grands hommes; qu'il n'y a jamais eu de religion dont les principes fussent plus dignes de l'homme & plus propres à former des gens de bien, que reste-t-il à dire de la religion Chrétienne? Mais la secte Stoïcienne a de si grands charmes pour un sectateur de la religion naturelle, que l'on ne doit point être surpris de l'enthousiasme avec lequel l'Auteur en parle. Les Stoïciens n'admettoient qu'un Dieu: mais ce Dieu n'étoit autre chose que l'ame du monde; ils vouloient que tous les êtres depuis le premier fussent nécessairement enchaînés les uns avec les autres: une nécessité fatale entraînoit tout. Ils nioient l'immortalité de l'ame, & faisoient consister le souverain bonheur à vivre conformément à la nature; c'est le fond du systême de la religion naturelle. Les parenthéses que l'Auteur met ici pour nous dire qu'il est Chrétien, sont de foibles garants de sa catholicité; l'Auteur riroit de notre simplicité si nous le prenions pour ce qu'il n'est pas; un Chrétien ne parle point d'une secte impie comme l'Auteur en parle: écoutons-le encore quelques momens & nous le laisserons. Quand Montesuma, dit-il,

s'obs-

s'obstinoit à tant dire que la religion des Espagnols étoit bonne pour leur pays, & celle du Mexique pour le sien, il ne disoit pas une absurdité, parce qu'en effet les Législateurs n'ont pu s'empêcher d'avoir égard à ce que la nature avoit établi avant eux (p. 198).... lorsque la religion fondée sur le climat a trop choqué le climat d'un autre pays, elle n'a pu s'y établir; & quand on l'y a introduite, elle en a été chassée : il semble humainement parlant, que ce soit le climat qui a prescrit des bornes à la religion Chrétienne & à la religion Mahométane (p. 201.). L'Auteur nous a dit ci-dessus que la religion doit permettre la poligamie dans les pays chauds & non dans les pays froids, c'est-ce qui est cause, selon lui, que le Christianisme a été banni de l'Asie, & que le Mahométisme n'a pu s'établir en Europe. Quelques pages plus bas l'Auteur dit: nous sommes extrêmement portes à l'idolâtrie, & cependant nous ne sommes pas fort attachés aux religions idolâtres; nous ne sommes guére portés aux idées spirituelles, & cependant nous sommes fort attachés aux religions qui nous font adorer un être spirituel. *Cela vient de* la satisfaction que nous trouvons en nous-mêmes, d'avoir été assez intelligens pour avoir choisi une religion qui tire la divinité de l'humiliation où les autres l'avoient mise. Nous regardons l'idolâtrie comme la religion des peuples grossiers, & la religion qui a pour objet un être spirituel, comme celle des peuples éclairés (p. 204.) Un

Un Sectateur de la religion naturelle ramène tout à la nature : tantôt c'est la nature du climat qui fait embrasser une religion plutôt qu'une autre ; tantôt c'est la conformation du corps & une certaine paresse dans l'esprit qui sont cause de l'immutabilité de la religion dans de certains pays. Maintenant c'est à l'orgueil que l'on attribue d'avoir fait passer les hommes de l'idolâtrie à la créance de l'unité d'un Dieu : il feint d'ignorer que toute la terre étoit idolâtre quand Jésus-Christ a paru, que les Juifs étoient le seul peuple qui connut Dieu, & que ce peuple avoit eu jusqu'à la captivité de Babylone un affreux penchant pour l'idolâtrie. Quelques Philosophes avoient essayé de ramener les hommes à des idées plus dignes de la divinité : mais ces Philosophes eux-mêmes s'étoient démentis en suivant la religion du peuple, & leur doctrine étoit demeurée dans l'obscurité de leurs écoles, quoiqu'elle dût, selon les principes de l'Auteur, faire beaucoup de progrès, en ce qu'elle flattoit l'orgueil de l'homme. Ce ne fut qu'à la prédication des Apôtres que l'univers ouvrit les yeux ; encore vit-on le simple peuple embrasser la religion toute spirituelle de Jésus-Christ avant les Grands, les Philosophes, les Magistrats ; ceux-ci ne se convertirent qu'après avoir persécuté les Chrétiens, & combattu pour l'idolâtrie pendant 300. ans. Comment est-il arrivé que les idées spirituelles de la religion chrétienne ayent été goû-

tées

tées par le petit peuple avant que les grands génies la reçussent? c'est à quoi le Sectateur de la religion naturelle ne répondra jamais: cependant on nous dit aujourd'hui que si d'idolâtre le monde est devenu Chrétien, cela vient de la satisfaction que nous trouvons en nous-mêmes d'avoir été assez intelligens pour avoir choisi une religion qui tire la divinité de l'humiliation où les autres l'avoient mise. Quel orgueil! quelle ingratitude! quelle folie!

Finissons par ce trait de l'Auteur *sur la tolérance en fait de religion* (p. 216.) Lorsque les loix d'un Etat, dit-il, ont crû devoir souffrir plusieurs religions, *il faut* qu'elles les obligent aussi à se tolérer entr'elles; c'est un principe que toute religion qui est réprimée devient elle-même réprimante: car si-tôt que par quelque hazard elle peut sortir de l'oppression, elle attaque la religion qui l'a réprimée, non pas comme une religion, mais comme une tyrannie: il faut donc que les loix exigent de ces diverses religions non-seulement qu'elles ne troublent pas l'Etat, mais *aussi qu'elles ne se troublent pas entr'elles:* un citoyen ne satisfait pas aux loix en se contentant de ne pas agiter le corps de l'Etat, il faut encore qu'il ne trouble pas quelque citoyen que ce soit. Comme il n'y a guére que les religions intolérantes qui ayent un grand zèle pour s'établir ailleurs; parce qu'une religion qui peut tolérer les autres ne pense guére à sa propagation, ce sera une

très-

très-bonne loi civile lorsque l'Etat est satisfait de la religion déja établie, *de ne point souffrir* l'établissement d'une autre: voici donc le *principe fondamental* des loix politiques *en fait de religion.* Quand on est le maître de recevoir dans un Etat une nouvelle religion, ou de ne la pas recevoir, *il ne faut pas l'y établir*; quand elle est établie, il faut la tolérer.

C'est, comme on voit, donner gain de cause aux anciens & aux nouveaux persécuteurs de la religion Chrétienne; c'est armer actuellement les Princes infidèles contre le Christianisme, & leur dire qu'ils ne doivent jamais souffrir que l'on vienne prêcher l'Evangile dans leurs Etats. Tout le livre de *l'esprit des loix* tend à montrer que la religion doit s'accommoder aux mœurs, aux usages & aux coûtumes des différens pays quels qu'ils soient, où l'usure, où la poligamie, où l'idolâtrie sont permises, il faut les permettre, sans quoi on ne doit point être écouté.

Quid verum atque decens curo & rogo, & omnis in hoc sum.

Horat. Epist. 1.